

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 10 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 06/04/2017

Date d'affichage : 06/04/2017

Sont présents : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Sandrine POTHIER-THIELY, M. Vincent RAPET, Jean CHEVASSUT, Mme Virginie LEGER, M. Rémi ROLLIN, Ludovic BELIN, Mme Françoise PONNELLE, Mme Christine GRUERE-DUBREUIL, Gilles ARPAILLANGES

Secrétaire de séance : Pascal GERMAIN

oOoOoOoOo

I - Compte administratif 2016 – Budget 2017

a) - Approbation du compte administratif 2016

1 – Budget Commune

Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire, quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Pascal GERMAIN, 1^{er} adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2016 de la commune se soldant par :

- **Fonctionnement** : excédent de **172 560,83 €**
- **Investissement** : excédent de **104 396,76 €**

2 – Budget Salle Pavelot

Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire, quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Pascal GERMAIN, 1^{er} adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2016 de la commune se soldant par :

- **Fonctionnement** : excédent de **5 858,51 €**
- **Investissement** : **0 €**

3 – Budget Café La Grappe de Pernand

Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire, quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Pascal GERMAIN, 1^{er} adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2016 de la commune se soldant par :

- **Fonctionnement** : excédent de **5 071,39 €**
- **Investissement** : **0 €**

b) - Approbation du compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2016, établi par Monsieur le Receveur, pour les budgets :

- ⇒ Commune
- ⇒ Salle Pavelot
- ⇒ Café La Grappe de Pernand

c)- Affectation du résultat 2016

1 – Budget Commune

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 10 avril 2017, le compte administratif pour 2016 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **172 560,83 €** et un excédent d'investissement s'élevant à **104 396,76 €**,

Vu les dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2016 (157 964 €) et des recettes certaines restant à recevoir à la même date (état néant)

Considérant les besoins recensés pour 2017,

Considérant que le budget de 2016, comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 59 935 €,

Décide sur proposition du maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour **53 567,24 €**
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour **118 993,59 €**

2 – Budget Salle Pavelot

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14
Après avoir approuvé le 10 avril 2017, le compte administratif pour 2016, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **5 858,51 €**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître à la section d'investissement **0 €**

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31/12/2016 (Etat néant) et des recettes certaines restant à recevoir à la même date (Etat néant)

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2017

Décide, sur proposition du maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté, compte 002, pour **5 858,51 €**

3 – Budget Café La Grappe de Pernand

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14
Après avoir approuvé le 10 avril 2017, le compte administratif pour 2016, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **5 071,39 €**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître à la section d'investissement **0 €**

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31/12/2016 (Etat néant) et des recettes certaines restant à recevoir à la même date (Etat néant)

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2017

Décide, sur proposition du maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté, compte 002, pour **5 071,39 €**

d) - Vote du budget 2017

1 – Budget Commune

Le Conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget primitif 2017, à savoir :

Budget commune :	
Investissement – Dépenses et recettes	372 513,00 €
Fonctionnement	
Recettes.....	392 985,00 €
Dépenses.....	349 919,00 €

2 – Budget Salle Pavelot

Le Conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget de la Salle Pavelot 2017, à savoir :

Budget baux ruraux :	
Investissement – Dépenses et recettes	0 €
Fonctionnement – Dépenses et recettes	8 950,00 €

3 – Budget Café La Grappe de Pernand

Le Conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget la Grappe de Pernand 2017, à savoir :

Budget baux ruraux :	
Investissement – Dépenses et recettes	0 €
Fonctionnement – Dépenses et recettes	12 371,00 €

e) - Présentation consolidée générale des budgets 2017

Budgets 2017	
Investissement – Dépenses et recettes	372 513,00 €
Fonctionnement	
Dépenses	371 240,00 €
Recettes	414 306,00 €
TOTAL	,00 €

f) - Taxes locales 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de ne pas modifier les taxes locales pour l'exercice 2017 :

- ⇒ Taxe d'habitations..... 12,00 %
- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 15,55 %
- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties.. 20,17 %

II - Terrain communal : vente d'une parcelle

Le Maire donne lecture du courrier adressé par Madame Loren PARIS en date du 31 janvier 2016.

Madame PARIS sollicite l'achat d'une partie de la parcelle AD 376 située au lieu dit «Sous Bois Noël et Belles Filles » appartenant à la commune de Pernand-Vergelesses.

Madame PARIS est actuellement propriétaire de la parcelle AD 375 au lieu dit « Sous Bois Noël et Belles Filles » d'une surface de 4 a 38 ca et souhaite acquérir une partie de la parcelle AD 376 afin de pouvoir construire une habitation. En effet sa parcelle actuelle étant trop exigüe, une construction pour une habitation n'est pas envisageable en l'état.

Suivant la division parcellaire et l'extrait du plan , la parcelle AD 376 appartenant à la commune est scindée en deux suivant l'attribution de nouveaux numéros 403 et 404

La Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres, accepte la vente de la parcelle AD 403 pour une surface de 308 m2 sous conditions :

- ⇒ Prix de vente 60 € /m²
- ⇒ Frais supportés par le demandeur
- ⇒ Construction exclusivement destinée à une « habitation familiale »
- ⇒ Achat du terrain en l'état avec garage
- ⇒ Accord donné sous réserve :
 - dépôt d'une demande de permis de construire dans l'année suivant l'achat du terrain
 - construction dans les 2 ans qui suivent l'accord du permis de construire

Le non-respect des conditions entrainera l'annulation de la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire :

- à engager les démarches administratives pour la vente
- à signer les documents

III - Projet d'aménagement en parcelles viticoles : « Sur forêts »

Le Maire informe les membres du Conseil que deux réunions ont été organisées en mairie de Pernand concernant le projet d'aménagement viticole au lieu dit « Sur Forêts » :

Projet :

- Plantation de vignes sur une surface de 10 hectares parmi les 26 hectares de la parcelle communale
- Réorganisation et plantations de nouvelles haies au sein des parcelles à planter
- Lancement d'un appel d'offres auprès des ODG de Pernand ; Savigny Les Beaune ; Aloxe et Ladoix sur un projet de baux d'une dizaine d'exploitants viticoles sur des parcelles allant de 0,5 ha à 1,5 ha

1°) Réunion du 31 janvier 2017 :

Participants :

Mr CHEVASSUT, Maire, Mme LEFEUVRE, Animatrice Natura 2000 – CABCS , Mr SALINS, Direction Départementale de l'Équipement de Côte d'Or, Mme HERMANT, Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, Mr RAPET, Adjoint, Mr ROLLIN, Adjoint.

La Chambre d'Agriculture est sollicitée par la commune pour aider à rédiger un cahier des charges de mise en pratique viticoles dans le cadre de plantations de vignes d'un point de vue biodiversité. Le Maire a rappelé l'historique du projet (départ à la retraite de l'exploitant agricole) et son intérêt économique pour l'avenir de la commune.

Rappel réglementaire par les services de l'administration :

- Mr SALINS, DDT, précise que le projet n'est pas soumis à une étude d'impact mais est concerné par le régime d'évaluation des incidences Natura 2000. Un formulaire simplifié sera à compléter concernant l'arrachages des haies
- Mme LEFEUVRE, Natura 2000, précise qu'au moins deux espèces nichent sur le site : Alouette lulula et l'Engoulevent d'Europe. Une visite sur le terrain permettra d'organiser le futur site afin de mettre en œuvre un projet respectant l'intérêt écologique. D'autre part, il est rappelé que les pelouses sont un réservoir de biodiversité.
- DDT, Chambre d'Agriculture, et la représentante de Natura 2000 font montre d'un avis très favorable au projet qui est jugé raisonnable, visant à planter plus de haies que celle qui seront arrachées. Ils notent favorablement le contexte « chartre de bonne pratique viticole » assortie à ce projet qui sera signé par les cotractants.

Engagements de la commune :

- Le projet peut comprendre des vignes hautes ayant des zones enherbées
- Dans le cadre de l'aménagement des parcelles un linéaire de haies sera planté

2°) Réunion du 16 février 2017 :

Participants :

Mr CHEVASSUT, Maire, Mme HERMANT & Mr PETITOT, Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, Mr RAPET, Adjoint, Mr ROLLIN, Adjoint, Mr CORNU, Viticulteur Ladoix-Serrigny

Ordre du jour :

- Elaboration du cahier des charges pour le site

Propositions :

- Travail au sol privilégié afin de limiter l'utilisation d'herbicides
- Utilisation des herbicides foliaires
- Utilisation obligatoire d'appareil de pulvérisation permettant un traitement face à face
- Entretien des haies par tous les viticulteurs
- Regroupement des vignes larges et des plantations « bio »

Faisant suite à la réunion du 31 janvier 2017, il a été sollicité auprès de Technique Topo la réalisation d'un nouveau projet d'aménagement des parcelles.

Le Maire présente aux membres du Conseil le document établi par Technique Topo sous référence 16/119B respectant les prescriptions et délimitant les lots.

Dix domaines ont répondu dans les délais à la consultation pour l'exploitation d'une surface d'environ 1 hectare :

- ⇒ Domaine MALDANT
- ⇒ Domaine DELARCHE
- ⇒ Domaine DOUDET
- ⇒ Domaine GUILLEMOT
- ⇒ Domaine Chandon de Briailles

- ⇒ Domaine RAVAUT
- ⇒ Domaine NUDANT
- ⇒ Domaine CHEVALIER
- ⇒ Domaine CORNU
- ⇒ MLC/SAVDF

Afin de présenter le projet aux Domaines, une réunion a eu lieu le 29 mars en Mairie de Pernand. Cette réunion a permis d'échanger afin d'organiser une plantation raisonnée suivant les caractéristiques des Domaines : vignes hautes/vignes basses, écartement entre les rangs, traitement conventionnel/bio

Le tirage au sort des lots s'est déroulé le 6 avril en présence des représentants des différents Domaines. Dans la poursuite du dossier, Technique Topo, Géomètre Expert, affectera un numéro cadastral et les extraits Kbis des Domaines seront transmis au notaire afin de préparer les baux.

Les membres du conseil Municipal, après en avoir délibéré, suivant un vote de 10 voix pour et 1 abstention (Mr Pascal Germain) :

Acceptent le projet présenté

Confirment la volonté de valoriser l'espace « Sur Forêts » en créant une plantation viticole d'une surface d'environ 10 hectares

Autorise le Maire à continuer les démarches auprès des administrations afin de respecter les prescriptions environnementales

Autorise le Maire à signer les documents nécessaires au dossier

IV – Projet de réfection : Salle Pavelot

Le Maire présente au Conseil les devis sollicités afin de prévoir une réfection partielle du sol et du chauffage de la Salle Pavelot dont l'objectif sera de réduire les dépenses énergétiques élevées.

Après discussion il est décidé de solliciter l'avis de Mr Buri, Architecte. Le dossier sera affiné pour une réfection cohérente techniquement mais également financièrement.

V – Projet de réfection : Terrain de Hand

Pascal Germain présente au Conseil l'évolution du projet de réfection du sol du terrain de Hand.

Un nouveau devis actualisé sera demandé afin de pouvoir solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Les élus ainsi que le Président du Club de Hand sont invités à se rendre sur la structure du Tennis Club de Gevrey Chambertin.

VI – Vœu relatif au maintien de la gratuité des transports scolaires de Côte d'Or

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite reporter la délibération lors de la prochaine réunion de Conseil.

VII – Espaces verts

Sandrine Pothier présente au conseil les éléments permettant une valorisation paysagère sur la commune de Pernand. La Société Racines et Cultures propose de revoir les espaces suivants :

- Cabotte
- Monument aux Morts
- Entrée de Pernand

Afin de restructurer les espaces paysagers actuels, il est souhaitable

- d'aérer certaines plantations actuelles en effectuant une replantation dans un autre espace
- de prévoir des nouvelles plantations en tenant compte de l'exigence du sol, de la taille, du besoin en eau pour éviter un entretien trop important.

Une formation sera proposée à Gaël Fournier et Florian Lessaque pour expliquer l'entretien des haies, arbustes et autres.

Fait et délibéré